

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 3 novembre 2014 portant dissolution des brigades territoriales
de Livet-et-Gavet et de Valbonnais (Isère)**

NOR : INTJ1423465A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les brigades territoriales de Livet-et-Gavet et de Valbonnais (Isère) sont dissoutes à compter du 1^{er} janvier 2015. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Le Bourg-d'Oisans, de La Mure et de Vizille sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Le Bourg-d'Oisans, de La Mure et de Vizille exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 novembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des opérations et de l'emploi,
E. DARRAS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION actuelle	CIRCONSCRIPTION nouvelle
LA MURE	<p>Cholonge Cognet La Motte-d'Aveillans La Motte-Saint-Martin La Mure Marcieu Mayres-Savel Monteynard Nantes-en-Ratier Notre-Dame-de-Vaulx Pierre-Châtel Ponsonnas Prunières Saint-Arey Saint-Honoré Saint-Théoffrey Sousville Susville Villard-Saint-Christophe</p>	<p>Chantelouve Cholonge Cognet Entraigues La Motte-d'Aveillans La Motte-Saint-Martin La Mure La Valette Lavaldens Le Périer Marcieu Mayres-Savel Monteynard Nantes-en-Ratier Notre-Dame-de-Vaulx Oris-en-Ratier Pierre-Châtel Ponsonnas Prunières Saint-Arey Saint-Honoré Saint-Théoffrey Siévoz Sousville Susville Valbonnais Villard-Saint-Christophe Valjouffrey</p>
VALBONNAIS	<p>Chantelouve Entraigues La Valette Lavaldens Le Périer Oris-en-Rattier Siévoz Valbonnais Valjouffrey</p>	<p>(Dissolution)</p>
VIZILLE	<p>Brié-et-Angonnes Champ-sur-Drac Champagnier Jarrie Laffrey Montchaboud Notre-Dame-de-Mésage Saint-Georges-de-Commiers Saint-Jean-de-Vaulx Saint-Pierre-de-Mésage Vaulnaveys-le-Bas Vaulnaveys-le-Haut Vizille</p>	<p>Brié-et-Angonnes Champ-sur-Drac Champagnier Jarrie Laffrey La Morte Montchaboud Notre-Dame-de-Mésage Saint-Barthélemy-de-Séchilienne Saint-Georges-de-Commiers Saint-Jean-de-Vaulx Saint-Pierre-de-Mésage Séchilienne Vaulnaveys-le-Bas Vaulnaveys-le-Haut Vizille</p>
LIVET-ET-GAVET	<p>La Morte Livet-et-Gavet Saint-Barthélemy-de-Séchilienne Séchilienne</p>	<p>(Dissolution)</p>

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION actuelle	CIRCONSCRIPTION nouvelle
LE BOURG-D'OISANS	Allemond Auris Besse Clavans-en-Haut-Oisans Huez La Garde Le Bourg-d'Oisans Mizöen Ornon Oulles Oz Saint-Christophe-en-Oisans Vaujany Villard-Notre-Dame Villard-Reculas Villard-Reymond	Allemond Auris Besse Clavans-en-Haut-Oisans Huez La Garde Le Bourg-d'Oisans Livet-et-Gavet Mizöen Ornon Oulles Oz Saint-Christophe-en-Oisans Vaujany Villard-Notre-Dame Villard-Reculas Villard-Reymond